Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260921-2026_157-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un-septembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi quinze septembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (18) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Bertrand ROBINET pouvoir à Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Muriel CARUHEL pouvoir à Françoise RIOU.

Absent (1) : Grégoire BOUREL.

Madame Caroline FERRASSON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie Marjot Lebeau, Directrice générale des services.

Délibération n°157-2026
Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Bertrand Robinet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En cas de création ou suppression d'un poste le tableau des effectifs est modifié.

Ce document constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Suite aux mouvements du personnel aux services techniques, particulièrement aux espaces verts, il est nécessaire de créer et supprimer les emplois correspondants, à savoir :

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260921-2026_157-DE

Cadre d'emploi	Grade	Quotité horaire	Nombre de poste à supprimer	Nombre de poste à créer	Echelle indiciaire	Motif
Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Temps complet (35/35ème)	1		C	Radiation
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet (35/35ème)		1	C	Mutation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***SUPPRIME*** *un emploi d'adjoint technique territorial (catégorie C, filière technique) à temps complet.*
- ***CREE*** *un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C, filière technique) à temps complet.*
- ***MODIFIE*** *le tableau des effectifs de la collectivité comme proposé ci-dessus.*
- ***AUTORISE*** *le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)